

schluss geben über die Dreiecksgeschäfte mit Gütern, die auf der Embargoliste der Vereinten Nationen stehen.

Texte du postulat du 26 septembre 1989

La Suisse est périodiquement dénoncée par les instances internationales comme étant un des principaux soutiens du régime dictatorial et raciste d'Afrique du Sud. Le dernier document accusateur est publié par le Conseil économique et social de l'ONU, Commission des sociétés transnationales (réf. UNO DOC/EC/10.AC/4.9.1989).

Le Conseil fédéral est invité à présenter dans les meilleurs délais un rapport faisant le point sur l'ensemble de nos relations – politiques, économiques, sociales, culturelles, touristiques, etc. – avec l'Afrique du Sud. Ce rapport devra en particulier tenir compte des activités des principales banques suisses en ce qui concerne le commerce de l'or et du diamant; les crédits à moyen, court et long termes; leur rôle joué dans la consolidation de la dette sudafricaine; des investissements industriels en Afrique du Sud; du commerce triangulaire avec des biens figurant sur la liste d'embargo des Nations-Unies.

Mitunterzeichner – Cosignataire: Rechsteiner (1)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

L'auteur renonce au développement et demande une réponse écrite.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 15. November 1989

Déclaration écrite du Conseil fédéral du 15 novembre 1989

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Ueberwiesen – Transmis

89.657

Postulat Petitpierre

Beitrag der Schweiz an die Aktivitäten des Europarates

Contribution financière de la Suisse aux activités du Conseil de l'Europe

Wortlaut des Postulates vom 4. Oktober 1989

Der Bundesrat wird ersucht, dem Parlament vorzuschlagen, den schweizerischen Beitrag an die Finanzierung der Aktivitäten des Europarates ab 1990 einseitig um mindestens 10 Prozent (ungefähr 300 000 Schweizerfranken) zu erhöhen.

Texte du postulat du 4 octobre 1989

Le Conseil fédéral est invité à proposer au Parlement d'augmenter unilatéralement d'au moins 10 pour cent (environ 300 000 francs) sa contribution au financement des activités du Conseil de l'Europe dès l'année 1990.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Aliesch, Allenspach, Ammann, Antille, Bär, Bäumlins Ursula, Béguelin, Berger, Bircher, Bonny, Brélaz, Bremi, Bundi, Burckhardt, Bürgi, Büttiker, Caccia, Cavadini, Cevey, Columberg, Couchepin, Danuser, Darbellay, Déglise, Dietrich, Dormann, Dubois, Ducret, Dünki, Eggenberg-Thun, Eggly, Engler, Eppenberger Susi, Fäh, Fierz, Fischer-Sursee, Frey Claude, Früh, Giger, Graf, Grendelmeier, Guinand, Hafner Ursula, Hess Peter, Houmard, Jeanneret, Jeanprêtre, Keller, Kohler, Kühne, Lanz, Leuenberger-Solothurn, Loeb, Longet, Loretan, Maeder, Maitre, Massy, Matthey, Mauch Ursula, Meier-Glatfelden, Morf, Mühlmann, Müller-Aargau, Müller-Meilen, Nabholz, Nebiker, Neukömm, Nuss-

baumer, Ott, Paccolat, Perey, Philipona, Pidoux, Pini, Pitte-loud, Portmann, Rebeaud, Reimann Fritz, Rohrbasser, Ruckstuhl, Ruffly, Rüttimeann, Rychen, Sager, Salvioni, Savary-Vaud, Scheidegger, Schmid, Schneider, Schüle, Segond, Seiler Rolf, Spälti, Stamm, Steinegger, Theubet, Tschuppert, Wanner, Weber-Schwyz, Weder-Basel, Widmer, Widrig, Wyss Paul, Zbinden Hans, Zölch, Zwingli (107)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Après une période pendant laquelle il semblait, à court terme tout au moins, ne plus devoir étendre notablement le champ de son activité, le Conseil de l'Europe se voit investi de nouvelles tâches en même temps que s'élargissent matériellement et géographiquement les domaines classiques de son action. La toute récente Convention contre la torture prolonge la garantie des droits de l'homme; le dialogue Nord-Sud et la coopération en matière de culture et de protection de l'environnement appellent des forces et des engagements nouveaux. L'évolution des relations avec l'Europe de l'Est, enfin et surtout, entraîne une augmentation considérable des tâches du conseil dans une atmosphère nouvelle.

Il ne peut être question de ne pas saisir la chance que nous offrent les événements de renforcer la paix et de développer les garanties liées à l'Etat de droit sous le prétexte que cela coûterait plus que ce qui avait été escompté en d'autres circonstances.

S'il est vrai que la voie la plus conforme aux règles institutionnelles passe par une renégociation des contributions respectives des pays membres, il est vrai aussi qu'elle suppose une procédure trop longue au regard des besoins actuels.

Il importe en conséquence, dans un premier temps, que la Suisse (d'autres pays y songent déjà) offre unilatéralement d'augmenter sa contribution annuelle d'au moins 10 pour cent tout en préparant pour un avenir plus lointain la concertation avec les autres pays intéressés en vue de remodeler le financement du Conseil de l'Europe et de l'adapter aux exigences nouvelles.

Les modalités de cette première augmentation de la contribution suisse seront décidées en fonction des aménagements que le Secrétariat général, le Conseil des ministres et l'Assemblée parlementaire préparent en matière de présentation budgétaire.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

vom 22. November 1989

Déclaration écrite du Conseil fédéral

du 22 novembre 1989

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Ueberwiesen – Transmis

89.686

Postulat Segmüller

Internationales Psychotropen-Abkommen. Beitritt der Schweiz

Convention internationale sur les psychotropes. Adhésion de la Suisse

Wortlaut des Postulates vom 6. Oktober 1989

Der Bundesrat wird beauftragt zu prüfen, ob ein Beitritt der Schweiz zum Internationalen Uebereinkommen von 1971 über psychotrope Stoffe (Internationales Psychotropen-Abkommen) angezeigt wäre, und dem Parlament darüber Bericht zu erstatten.

Postulat Petitpierre Beitrag der Schweiz an die Aktivitäten des Europarates

Postulat Petitpierre Contribution financière de la Suisse aux activités du Conseil de l'Europe

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1989
Année	
Anno	
Band	V
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	15
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	89.657
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.12.1989 - 08:00
Date	
Data	
Seite	2238-2238
Page	
Pagina	
Ref. No	20 018 100

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.